

PARTIE 1 – GÉNÉRALITÉS

- 1.1 SECTIONS CONNEXES
- .1 Section 033000 – Béton coulé en place
 - .2 Section 099113 – Peinturage extérieur
 - .3 Section 310099 – Terrassement – travaux de petite envergure
 - .4 Section 615000 – Ouvrages en bois
- 1.2 MESURAGE POUR PAIEMENT
- .1 Procédure de mesurage :
 - .1 Passerelle en bois. - La fourniture et l'installation d'un écran de panneaux composite entre les toilettes incluent la main d'œuvre et l'équipement de travail ainsi que les sonotubes, la structure de bois, les panneaux composites, la peinture et la quincaillerie. La soumission du montant forfaitaire couvre la totalité du travail, des matériaux et des équipements nécessaires pour réaliser les travaux.
 - .2 L'installation du mobilier urbain fourni par le Représentant du Ministère est incluse au montant forfaitaire de la soumission.
 - Réinstallation des plaques - Les travaux sous cette section comprennent la réinstallation des plaques incluant les sonotubes. Le montant forfaitaire prévu au contrat doit inclure toute compensation pour le travail, les matériaux et l'équipement pour faire le travail.
 - Installation des bancs - Les travaux sous cette section comprennent l'installation de bancs fournis par le Représentant du Ministère, incluant les bases de béton. Le montant forfaitaire prévu au contrat doit inclure toute compensation pour le travail, les matériaux et l'équipement pour faire le travail.
 - Réinstallation des tables de pique-nique - Les travaux sous cette section comprennent la réinstallation des tables de pique-nique fournies par le Représentant du Ministère. Le montant forfaitaire prévu au contrat doit inclure toute compensation pour le travail, les matériaux et l'équipement pour faire le travail.
 - Réinstallation des poubelles - Les travaux sous cette section comprennent la réinstallation des poubelles. Le montant forfaitaire prévu au contrat doit inclure toute compensation pour le travail, les matériaux et l'équipement pour faire le travail.
 - .3 Fourniture et installation de deux unités de rangement - Le montant forfaitaire prévu au contrat doit inclure toute compensation pour le travail, les matériaux et l'équipement pour faire le travail.
- 1.3 DOCUMENTS/ ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE
- .1 Fiches techniques
 - .1 Soumettre les fiches techniques requises pour les composantes suivantes :
 - vis / boulons;
 - panneaux pour l'écran
 - bases pour les bancs

- Unités de rangement
 - Cadenas, charnières, pattes de fermeture et oeillet
- .2 Dessins d'atelier
- .1 Soumettre les dessins d'atelier requis pour l'écran et ses composantes.
- .3 Rapports des essais et certificats
- .1 Soumettre les rapports des essais et certificats certifiant que les produits, matériaux et matériels satisfont aux prescriptions quant aux caractéristiques physiques et aux critères de performance.
- .4 Échantillon du produit
- .1 Soumettre un (1) échantillon du panneau pour l'écran, charnières, poignée et cadenas pour les écrans.
- .5 Réunion préalable à l'installation
- .1 Tenir une réunion au cours de laquelle L'Entrepreneur et Le Responsable du Ministère examinera les exigences des travaux, les instructions d'installation du fabricant ainsi que les termes de la garantie offerte par ce dernier.
- 1.4 DOCUMENTS / ÉLÉMENTS À REMETTRE À L'ACHÈVEMENT DES MANUEL TRAVAUX .1 Soumettre les instructions nécessaires à l'entretien et au nettoyage des équipements extérieurs.
- 1.5 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION .1 L'Entrepreneur doit coordonner la livraison, l'entreposage et la manutention des équipements avec le Représentant du Ministère.
- .2 L'Entrepreneur doit prévoir les délais de livraison avec le Représentant du Ministère.
 - .3 Le matériel et les matériaux doivent être transportés, entreposés, manutentionnés et protégés.
 - .4 Entreposage et protection
 - .1 Les surfaces apparentes des éléments en acier doivent être recouvertes d'un papier fort auto-adhésif ou d'une pellicule plastique avant l'expédition, au chantier, des éléments en question.
 - .2 Les surfaces ne doivent être débarrassées de leur revêtement protecteur qu'au moment du nettoyage final du mobilier. Fournir les instructions nécessaires à l'enlèvement de ces protections aux personnes impliqués et aux gestionnaires.
 - 5 Entreposage des panneaux composites : Ne pas entreposer sur le sol mais bien soutenu, sur une surface plane, sous un toit ou un revêtement imperméable à l'abri de l'eau. Garder les panneaux de recouvrement propres et secs. Inspecter avant de les installer.

2.1 BANCS

- .1 Bancs : fournis par le Représentant du Ministère
- .2 Bases pour banc :
 - .1 Base en béton préfabriquée : 2 dalles de béton préfabriqué pour banc de dimension 12" x 28" x 6", ou équivalent approuvé par le Représentant du Ministère.
- .3 Assemblage et fixation
 - .1 Par banc : 4 Douilles d'expansion simple en acier inoxydable et 4 manchons avec boulons antivol en acier inoxydable.
 - .2 Se référer aux indications aux plans ainsi qu'aux recommandations des plans d'architecture de paysage et de l'ingénieur civil pour l'assemblage et la fixation des composante du mobilier.

2.2 TABLES DE PIQUE-NIQUE

- .1 Fournis par le Représentant du Ministère. Aucune base ou ancrage requis. Trois (3) tables de pique-nique à relocaliser, une (1) nouvelle table de pique-nique fournie par le Représentant du Ministère.

2.3 POUBELLES

- .1 Fournis par le Représentant du Ministère. Aucune base ou ancrage Requis pour l'installation.

2.4 ÉCRAN COMPOSITE

- .1 Installer tel que spécifié dans les plans.
- .2 Le parement doit être conforme ou excéder les normes de performance ANSI 135.6 de la Composite Panel Association et doit avoir obtenu un code de reconnaissance dans le cadre d'un rapport d'évaluation de la Legacy National Evaluation Report NER-626 et CCMC 12353. Dimension : panneaux de 1219 mm x 2438 mm. Couleur, motif et texture doivent correspondre aux panneaux existants des toilettes temporaires. Panneaux doivent être faits de bois d'ingénierie composite résistant à l'humidité, avec des fibres de bois traités individuellement avec agents liant ou cire. Les panneaux doivent être traités au borate de zinc dans toute leur épaisseur de substrat pour être résistants à la fois à la moisissure fongique et aux dégâts causés par des termites. Les panneaux doivent être un produit de classe C (III) et testé selon ASTM E84. Le produit ne peut pas contenir des sels naturels et minéraux.
- .3 Scellant : Scellez tous les interstices avec un produit d'étanchéité de très haute qualité, non durcissant et pouvant être peinturé. Conformez-vous aux consignes du fabricant du produit d'étanchéité pour les instructions d'application. Utilisez un scellant pour l'extérieur de haute qualité et conforme à la norme ASTM C920 de classe 25 minimum pour les scellants.

- .4 Peinture : Apprêter et peindre tous les bords coupés. Peinture latex acrylique de haute qualité, spécialement formulée pour être utilisé sur du bois d'ingénierie. La couleur et la finition doivent correspondre à celle des toilettes temporaires existantes. Pour la peinture alkyde mat, vérifiez auprès du fabricant du revêtement pour leurs recommandations sur les méthodes d'utilisation sur du bois composite. **NE PAS UTILISER** : Teintures semi-transparentes et transparentes, peintures de bardeau, formules de résine à base de vinyle tel qu'acétate de vinyle, PVA, peintures d'acétate de vinyle copolymère.
- .5 Garniture (moulure): Le morceau de garniture (moulure) doit être assez large pour que le parement ne dépasse pas la garniture (moulure). La garniture (moulure) doit être appliquée d'une manière à qu'il n'y ait pas d'accumulation d'humidité, ni l'infiltration d'eau. La couleur, le motif et la texture doivent correspondre à celle des toilettes temporaires.

2.5 PLAQUES

- .1 Installer les plaques tel qu'indiqué sur les plans et reproduire les conditions existantes. Emplacement de la plaque et l'angle de la plaque doivent être approuvés par le Représentant du Ministère avant l'installation.

2.6 UNITÉS DE RANGEMENT

- .1 Unités de rangement en pvc beige pour usage extérieur. Les unités doivent pouvoir être cadénassable. Dimensions extérieurs assemblées: 4'5"larg. x 2'8.5"prof. x 9.5"haut. Avec 2 portes avant. Capacité d'entreposage = 34 pied cube. Résistant aux intempéries. Construction robuste à double paroi.

2.7 QUINCAILLERIE

- .1 Les pièces de quincaillerie doivent être conformes aux prescriptions sur les plans.
- .2 Les charnières pour les portes et panneau composite doivent être en acier inoxydable satiné 18-8. Les charnières doivent être de pleine mortaise et doivent être convenables pour applications sur portes industrielles à achalandage élevé. Les charnières doivent être de gabarit robustes, pleine mortaise, avec coussinets à billes. Elles doivent être composées de matériaux de qualité, en acier et de finis plaqués de haute gamme. Les charnières sont de poids lourd, ont 5 charnons, 4 coussinets à billes avec fiches non-amovibles (NRP), bouts supérieurs standards plats et bouts inférieurs repoussables. Les charnières ont 4 coins carrés, sont réversibles et fournies avec toutes les vis à bois et vis mécaniques sous-taillées requises. Taille : 114,3 mm x 101,6 mm, avec des coins carrés. Les charnières doivent être réversibles et fournies avec tout le bois nécessaire et fixations de montage de machine. Pointe standard de fond plat haut et trou à défoncer. Vis à bois 31, 8mm de diamètre. Modèle de standard conforme à ANSI standard A156.7.

- .3 Les cadenas, pattes de fermeture et oeillets doivent être en acier inoxydable satiné 18-8. Les charnières doivent être de pleine mortaise et doivent être convenables pour applications sur portes industrielles à achalandage élevé, 3mm d'épaisseur, avec une partie visible de 174mm. Un jeu de 2 clés bien identifiées doivent être fournis avec chaque palette. Les cadenas doivent être rectangulaires, avec possibilité de changement de clé, ayant une clé principale et doivent être hautement résistants à la corrosion, à être coupés ou sciés. Les cadenas doivent avoir 19mm d'épaisseur, 44mm de large, avec une anse de bore de diamètre 10mm avec une distance de 19mm et la hauteur de la manille doit être de 28mm.

PARTIE 3 – EXÉCUTION

3.1 INSTALLATION GÉNÉRALE

- .1 L'Entrepreneur doit suivre les instructions du fournisseur et les indications aux plans pour l'installation du mobilier et des équipements extérieurs.
- .2 L'implantation du mobilier doit être validée sur le chantier par le Responsable du Ministère.
- .3 L'implantation et l'orientation des plaques d'interprétation doivent être validées sur le site par le Représentant du Ministère.
- .4 L'Entrepreneur doit installer de façon à ne pas laisser d'eau s'accumuler autour ou sous l'équipement extérieur.
- .5 L'Entrepreneur doit installer les articles d'équipement de manière qu'ils soient droits, d'aplomb, bien ancrés et fermement supportés.
- .6 L'Entrepreneur doit retoucher, à la satisfaction du Représentant du Ministère, les surfaces finies qui ont été endommagées.
- .7 Les procédés devront être mis en place de façon à coordonner les différents volets du projet et d'assurer une cohésion entre l'étape de mise en forme et l'assemblage des composantes.
- .8 Les plaques doivent être installés tel que les conditions existantes.

3.2 INSTALLATION DE L'ÉCRAN

- .1 Se conformer aux prescriptions du devis pour la structure en acier et les bases en béton coulé sur place.
- .2 Un espacement de 3mm entre les panneaux de 1219 mm x 2438 mm. Une distance minimale du sol de 150mm au. Aucune barrière hydrofuge n'est nécessaire.
- .3 Ossature: Parements doivent être installés directement sur les solives espacées de 407mm ou moins. La structure doit avoir une épaisseur adéquate pour pouvoir accepter de clous de 38mm de profondeur de pénétration. Une barrière étanche hydrofuge doit être appliquée si le parement est installé sur de la maçonnerie.

- .4 Installation : Appliquer le parement d'une manière qui empêche l'accumulation d'humidité et l'intrusion d'eau. Le parement doit être appliqué avec la surface arrière, à plat contre le revêtement et/ou sur les des solives et papier de construction. Appliquer le parement au-dessus des murs bien préparés avec un espacement maximal de 407mm. Placer une ligne droite de référence sur lequel aligner la première rangée.
- .5 Les clous : Les clous doivent être placés là où il y a des solives à 9, 5mm des bords de chaque côté des joints. Les clous doivent être placés à 19mm du haut des panneaux. Éviter de clouer dans les coins. **NE JAMAIS ENFONCER DE CLOUS.** Les têtes des clous doivent être rentrées dans le parement de sorte à le tenir en place sans les enfoncer et causer de distorsions au parement. Caler au besoin pour compenser lorsque la paroi des murs est inégale. Clouer en débutant du milieu des planches vers l'extérieur, ou d'une extrémité vers l'autre. Ne jamais clouer d'une extrémité vers le milieu. Pénétrez l'ossature structurale ou les panneaux structuraux en bois et l'ossature structurale d'un minimum de 38mm. Utiliser des clous galvanisés par immersion à chaud avec un diamètre de tige d'un minimum de 7mm de diamètre tête. Clouez autour des ouvertures de l'ossature. Caler au besoin pour pouvoir renforcer le parement autour des portes et fenêtres. Pour que les planches soit de niveau et droites, aligner l'épaule entaillée de la bride cachée avant de clouer. Assurez-vous que le bord inférieur du parement repose fermement sur le dessus de l'épaule cranté de la bride cachée. Laisser un espace de 5mm et sceller les extrémités. Scellant doit être de très haute qualité, pouvant être peinturé, et non durcissant. Couper par fraisage la surface du parement, de façon à ce que la rotation de la lame de coupe se fasse vers le bas sur la surface apprêtée ou préfinie. Lorsque le bout du parement rencontre les murs de toilettes, laisser un espace de 5mm. Ne pas utiliser d'agrafes.
- .6 Finishing : Toutes les surfaces exposées, incluant les bandes à larmier ou autres endroits où l'eau s'égouttera, doivent être apprêtées et peintes. Appliquez la couche de finition dès que possible dans les 180 jours suivant la pose.

3.3 ACCEPTATION

- .1 L'Entrepreneur doit faire approuver l'implantation par le Représentant du Ministère avant d'installer le mobilier.
- .2 L'Entrepreneur doit faire approuver l'installation finale des équipements par le Responsable du Ministère.

***** FIN DE SECTION *****